

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 7 octobre 2024 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 16 septembre 2024 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette  
Siège #2 - Johanne Joannette  
Siège #3 - Raymond Bisailon  
Siège #4 - Annie Gagnon  
Siège #5 - Bruno Lavallée  
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2024-09-350**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024.
- 4 - CORRESPONDANCE
  - 4.1 - Demande de monsieur Rénald Larocque pour utiliser gratuitement une salle au Carrefour des générations.
  - 4.2 - Invitation du Club des Lions d'Acton Vale au souper-bénéfice.
  - 4.3 - Demande de la Caisse de la Vallée d'Acton.
  - 4.4 - Demande d'appui pour la "Grande semaine des tout-petits".
  - 4.5 - Invitation à un souper spaghetti et soirée de danse country.
- 5 - CONSEIL
  - 5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

- 5.2** - La semaine québécoise de réduction des déchets 2024 - Proclamation.
  - 5.3** - Dépôt et acceptation du budget révisé 2024 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, daté du 2 août 2024.
- 6** - RAPPORTS MENSUELS
  - 6.1** - Dépôt du rapport du service incendie
- 7** - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8** - DIRECTION GÉNÉRALE
  - 8.1** - Résolution pour déterminer les critères et jugement de sélection d'un appel d'offres et d'autoriser le directeur général à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour des services professionnels en ingénierie.
- 9** - TRÉSORERIE
  - 9.1** - Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2025.
- 10** - GREFFE MUNICIPAL
  - 10.1** - Adoption du règlement 014-2024 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues et dans certaines zones scolaires et parcs.
  - 10.2** - Avis de motion et présentation du règlement 015-2024 concernant la gestion contractuelle.
  - 10.3** - Résolution pour autoriser la greffière à demande, par voie d'invitation, des soumissions pour la cueillette des ordures de certains immeubles pour la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2027.
  - 10.4** - Avis de motion et présentation du règlement 009-2024 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires.
- 11** - RESSOURCES HUMAINES
  - 11.1** - Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs récréatifs pour le club de gymnastique Le Phoenix.
  - 11.2** - Embauche d'un employé à temps plein - Services culturels et sportifs.
  - 11.3** - Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé temporaire à temps partiel - Surfaceuse.
  - 11.4** - Résolution pour autoriser l'embauche de préposés au centre sportif et appariteurs.
  - 11.5** - Résolution pour autoriser le paiement d'une prime exceptionnelle à la greffière.
  - 11.6** - Résolution pour adopter la politique portant sur le harcèlement.
- 12** - COUR MUNICIPALE
- 13** - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- 14** - TRAVAUX PUBLICS
- 15** - LOISIRS
  - 15.1** - Résolution pour accepter et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi provincial M18 d'Acton Vale.
- 16** - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

**17 - INCENDIE**

**18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**18.1** - Résolution relative à une demande d'intervention dans le cours d'eau Guilbert-Champagne.

**18.2** - Premier projet de résolution PPCMOI - Les Quartiers St-André Inc. - rue de Roxton.

**18.3** - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**19 - VARIA**

**19.1** - Vote de félicitations.

**19.2** - Vote de félicitations.

**19.3** - Vote de remerciement.

**20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2024-09-351**

**3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4 - CORRESPONDANCE**

**2024-09-352**

**4.1 - Demande de monsieur Régnald Larocque pour utiliser gratuitement une salle au Carrefour des générations.**

Attendu que la danse en ligne est pratiquée au préau du parc Donald-Martin sous la direction de monsieur Régnald Larocque les jeudis de 19h à 21h;

Attendu que monsieur Larocque souhaite continuer cette pratique en automne, mais à l'intérieur, puisque les soirées s'annonceront plus fraîches;

Attendu que monsieur Régnald Larocque soumet une demande au Conseil pour l'utilisation, sans frais, d'une salle au Carrefour des générations, afin d'y offrir des soirées de danse en ligne gratuitement, les jeudis de 19h à 21h;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de mettre à la disposition de monsieur Larocque, la salle du Carrefour des générations, les jeudis soir, de 19h à 21h, à partir de la mi-septembre au dernier jeudi du mois de mai inclusivement;

Que l'activité sera offerte gratuitement aux participants;

Que monsieur Larocque ou tout autre membre de son entourage ne pourra recevoir de rémunération pour le service offert;

Que la salle doit être remise à son état original à la fin des soirées.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-09-353**

**4.2 - Invitation du Club des Lions d'Acton Vale au souper-bénéfice.**

Attendu que le Club des Lions d'Acton Vale organise un souper-bénéfice - porc braisé et danse country pour amasser de l'argent pour les organismes de la communauté et invite les membres du conseil de la Ville d'Acton Vale à leur souper et soirée, le samedi 12 octobre 2024 au Centre communautaire;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 160 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, au Club de Lions d'Acton Vale, pour l'achat de QUATRE (4) billets à 40.00\$ chacun, afin de permettre à quatre personnes d'assister au souper-bénéfice.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-09-354**

**4.3 - Demande de la Caisse de la Vallée d'Acton.**

Attendu que la Caisse de la Vallée d'Acton entend tenir une journée de déchiquetage, le dimanche 20 octobre prochain de 9h à 12h;

Attendu que la Caisse demande à la Ville de pouvoir utiliser le stationnement de la Gare;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

Que la Ville autorise la Caisse de la Vallée d'Acton à utiliser le stationnement de la Gare, le dimanche 20 octobre de 9h à 12h, pour la journée de déchiquetage.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-09-355**

**4.4 - Demande d'appui pour la "Grande semaine des tout-petits".**

Attendu que la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

Attendu que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

Attendu que cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;

Attendu que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs:

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

Attendu que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

Attendu que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

Attendu que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que le conseil autorise le maire à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits!

Que le conseil autorise le maire à inviter les membres de ce dernier à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **4.5 - Invitation à un souper spaghetti et soirée de danse country.**

Madame Johannie Champagne, organise un souper et une soirée de danse country, qui aura lieu le samedi 5 octobre 2024, à la salle communautaire d'Acton Vale, dont tous les profits amassés lors de cette soirée seront remis à la Société canadienne du cancer et invite les membres du conseil à y participer.

**Le conseil en prend acte.**

## **5 - CONSEIL**

### **5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.**

Aucune dépense

2024-09-356

### **5.2 - La semaine québécoise de réduction des déchets 2024 - Proclamation.**

Attendu que l'édition 2024 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 21 au 27 octobre;

Attendu que la Ville d'Acton Vale juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Attendu qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale proclame la semaine du 21 au 27 octobre 2024 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le Conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-09-357

### **5.3 - Dépôt et acceptation du budget révisé 2024 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, daté du 2 août 2024.**

Attendu le dépôt du budget révisé 2024 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, daté du 2 août 2024;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le budget révisé 2024 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **6 - RAPPORTS MENSUELS**

### **6.1 - Dépôt du rapport du service incendie**

Rapport du Service incendie.

**Le conseil prend acte.**

## **7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

## **8 - DIRECTION GÉNÉRALE**

2024-09-358

### **8.1 - Résolution pour déterminer les critères et jugement de sélection d'un appel d'offres et d'autoriser le directeur général à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour des services professionnels en ingénierie.**

Attendu que la Ville veut recevoir une offre de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la réfection de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et de voirie pour la réfection de la rue d'Acton, de la rue de Roxton à la rue Demers;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser le directeur général à demander des soumissions, par voie d'appel d'offres, conformément aux règles prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour des services professionnels;

D'accepter les critères d'évaluation suivants :

- **Compréhension du mandat (10 points)**
- **Expérience et qualification de (20 points)**
- **Expérience du chargé de projet (30 points)**
- **L'organigramme et la qualité du personnel de relève (20 points)**
- **Qualité de l'offre de services et échéancier de réalisation (15 points)**

- **Assurance qualité (5 points)**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **9 - TRÉSORERIE**

### **9.1 - Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2025.**

Monsieur Marc Lépine, évaluateur de la MRC d'Acton, a déposé, le 09 septembre 2024, le rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2025 qui s'établit comme suit :

Rôle d'évaluation foncière 1 112 228 400 \$.

**Le conseil prend acte.**

## **10 - GREFFE MUNICIPAL**

2024-09-359

### **10.1 - Adoption du règlement 014-2024 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues et dans certaines zones scolaires et parcs.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 septembre 2024, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg.014-2024« Règlement numéro 014-2024 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité et dans certaines zones scolaires et parcs. »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **10.2 - Avis de motion et présentation du règlement 015-2024 concernant la gestion contractuelle.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 015-2024 concernant la gestion contractuelle;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon le projet de règlement intitulé : « Règlement 015-2024 concernant la gestion contractuelle », qui sera adopté à une séance subséquente.

2024-09-360

### **10.3 - Résolution pour autoriser la greffière à demande, par voie d'invitation, des soumissions pour la cueillette des ordures de certains immeubles pour la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2027.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'autoriser la greffière à demander, pour la période du 01 janvier



2025 au 31 décembre 2027, par voie d'invitation écrite, des soumissions pour la cueillette des ordures de certains immeubles.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**10.4 - Avis de motion et présentation du règlement 009-2024 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 009-2024 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : « Règlement 009-2024 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires », qui sera adopté à une séance subséquente.

**11 - RESSOURCES HUMAINES**

2024-09-361

**11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs récréatifs pour le club de gymnastique Le Phoenix.**

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des postes d'entraîneurs pour la prochaine saison du club de gymnastique Le Phoenix d'Acton Vale;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe, ainsi que celle du directeur des services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes, selon la description prévue à l'annexe des salariés occasionnels de la convention collective. Leur salaire sera celui prévu à la convention:

Nom	Fonction	Taux horaire	Nbre d'heure	Durée
Sakura Kodama-Chabot	Entraîneur récréatif junior	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison gymnastique 2024-2025
Clovis Gauthier	Entraîneur récréatif junior	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison gymnastique 2024-2025

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-09-362

**11.2 - Embauche d'un employé à temps plein - Services culturels et sportifs.**

Attendu que pour faire suite aux besoins d'employé temps plein au département des Services culturels et sportifs;

Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne et à l'externe pour le poste d'employé des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Éric Dupont, à titre d'employé des Services culturels et sportifs, sous réserve de la réussite d'un examen médical pré-emploi et de la période d'essai de 75 jours. Il occupera un poste permanent (après la période d'essai de 75 jours) selon la description prévue à l'annexe B de la convention collective. Son salaire sera celui de l'embauche d'une classe 3 à la convention du SCFP. Sa date d'entrée en fonction sera à déterminer en fonction de son préavis à son employeur actuel.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-09-363

**11.3 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé temporaire à temps partiel - Surfaceuse.**

Attendu que pour faire suite au besoin pour la prochaine saison aux Services culturels et sportifs;

Attendu la recommandation de la directrice ressources humaines et directrice générale adjointe et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de la personne suivante, selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective. Le salaire sera celui d'une classe 3 à la convention :

Nom	T.Temps partiel Surfaceuse	Nb d'heure	Durée
Félix Plante	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison 2024-2025
Duke Fugère-Thouin	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison 2024-2025
Raphaël Gravel	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison 2024-2025
Émile Jetté	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison 2024-2025

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-09-364

**11.4 - Résolution pour autoriser l'embauche de préposés au centre sportif et appariteurs.**

Attendu que pour faire suite au besoin de personnel pour la saison hivernale;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe et du directeur du service concerné;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de la personne suivante, selon la description prévue à l'article 2.04 de la convention collective:

Nom	Taux horaire Prép. Centre sportif	Taux horaire Appariteur	Nb d'heures	Durée
Noa Champigny	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2024-2025
Liam Chagnon	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2024-2025
Samuel Viens	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2024-2025
Angélique Jetté	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2024-2025
Matis Brouard	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2024-2025
Florence Breault	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2024-2025
Raphael Gravel (substitut)	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2024-2025

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-09-365

**11.5 - Résolution pour autoriser le paiement d'une prime exceptionnelle à la greffière.**

Considérant le document soumis au Conseil par le directeur général, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le paiement d'une prime exceptionnelle à la Greffière pour le surplus de travail et les inconvénients occasionnés entre avril et

septembre 2024. Le paiement sera effectué via le service de la paie et des ressources humaines, selon les directives inscrites dans ledit document de référence.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-09-366**

**11.6 - Résolution pour adopter la politique portant sur le harcèlement.**

Attendu que de nouvelles dispositions à la loi entreront en vigueur le 27 septembre 2024;

Attendu que la politique de harcèlement en vigueur a été modifiée en s'assurant que les éléments qui doivent être ajoutés au contenu de la Politique de l'employeur sont : les conduites à adopter lors d'activités sociales liées au travail, la formation, le processus d'enquête et la confidentialité;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'adopter la Politique portant sur le harcèlement modifiée, telle que déposée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**12 - COUR MUNICIPALE**

**13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**14 - TRAVAUX PUBLICS**

**15 - LOISIRS**

**2024-09-367**

**15.1 - Résolution pour accepter et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi provincial M18 d'Acton Vale.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisillon et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial M18 d'Acton Vale pour l'organisation d'un tournoi de hockey du 3 au 16 février 2025 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que le directeur général de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial M18 d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES**

**17 - INCENDIE**

## **18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**2024-09-368**

### **18.1 - Résolution relative à une demande d'intervention dans le cours d'eau Guilbert-Champagne.**

Attendu la réception d'une demande d'entretien de Marie-Josée Guilbert et Carl Gagnon dans le cours d'eau Guilbert-Champagne situé sur les lots 2 326 372 et 2 603 063 du Cadastre du Québec, 2e Rang à Acton Vale;

Attendu la recommandation de la personne désignée de la Ville d'Acton Vale, Monsieur Stéphane Boisvert à l'effet que l'entretien du cours d'eau est nécessaire pour le maintien d'un drainage adéquat;

Attendu que la Ville doit se prononcer sur cette demande par résolution et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que compte tenu qu'il y a une accumulation importante de sédiments et de végétations ne permettant pas un bon drainage, la Ville appuie la demande d'entretien dans le cours d'eau Guilbert-Champagne;

Que la Ville choisit d'assumer 50 % de la quote-part exigible par la MRC et de répartir la différence entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau et mandate à cet effet :

ALPG Consultants Inc. [ou autre ou elle-même] pour établir le bassin de drainage géoréférencé général de ce cours d'eau en considérant une marge d'erreur n'excédant pas 10 % et d'en transmettre copie, de façon électronique, à la MRC d'Acton;

La MRC d'Acton pour élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basés sur le bassin de drainage géoréférencé préétabli par ALPG Consultants Inc. [ou autre ou elle-même];

Que les travaux soient exécutés dans un délai de 8 mois.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-09-369**

### **18.2 - Premier projet de résolution PPCMOI - Les Quartiers St-André Inc. - rue de Roxton.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a adopté le Règlement no 017-2023 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Attendu que ce règlement permet au conseil d'autoriser sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Attendu qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par Les Quartiers St-André Inc. représentée par Alexandre Chevarie pour l'immeuble formé des lots

2 925 779, 3 069 284, 2 326 786 et 2 326 787 du Cadastre du Québec où se situe le 264 et 270 rue de Roxton, afin de permettre la construction résidentielle de six bâtiments multifamiliaux totalisant 126 unités d'habitation locatives et concerne un projet admissible;

Attendu que le projet est situé dans la zone 213, situé sur la rue de Roxton à la jonction de la rue Notre-Dame;

Attendu que la demande comprend des éléments dérogatoires au Règlement de zonage 069-2003 concernant l'usage, usage projet intégré, nombre de bâtiments accessoires, l'entrée charretière du stationnement et l'architecture des bâtiments;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné ce projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no.017-2023;

Attendu que le conseil municipal est favorable à ce projet, considérant que la zone contiguë à la zone 213, soit la zone 136, autorise les habitations unifamiliales de 4 à 8 logements;

Attendu que le requérant demande à la Ville d'autoriser le projet alors que certains éléments de celui-ci dérogent au Règlement de zonage 069-2003. Plus spécifiquement, la demande de PPCMOI porte sur les dispositions suivantes dérogeant au Règlement numéro 069-2003:

### **Usage**

- À l'article 2.3.1 : Le projet vise la construction d'habitations multifamiliales de 9 logements et plus alors que la réglementation stipule que les usages habitation pour la zone 213 sont limités des habitations unifamiliales isolées.
- À l'article 2.3.1 : Le projet de construction s'inscrit dans l'optique d'un projet intégré avec 6 lots privatifs et un lot commun alors que la réglementation ne permet pas ce genre de projet dans la zone 213.
- À l'article 14.5 : Le projet tel que présenté n'est pas conforme aux dispositions réglementaires de l'article 14.5 applicables à un projet intégré.

### **Bâtiments accessoires**

- À l'article 7.2.1.1 : Le projet prévoit l'implantation de 6 remises sur le lot en copropriété alors que la réglementation stipule qu'au plus 2 remises sont permises à titre de bâtiments accessoires détachés par terrain.

### **Stationnement**

- À l'article 9.7.2 : La largeur de l'entrée charretière prévue serait de 12 m alors que la réglementation stipule que la largeur maximale pour une entrée charretière desservant un usage résidentiel est de 7 m.

## **Architecture**

- À l'article 14.2.4 : Les bâtiments principaux auraient 3 matériaux de revêtement extérieur alors que la réglementation stipule qu'en aucun cas, un bâtiment ne pourra être recouvert de plus de deux matériaux de revêtement différents sur les murs.

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

D'adopter le premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation de PPCMOI visant la réalisation d'un projet de construction résidentiel conformément aux plans soumis à la Ville, le tout pour la propriété mentionnée ci-dessous et comprenant les dérogations au Règlement de zonage 069-2003 et les conditions suivantes :

### 1. Territoire d'application

La présente résolution s'applique aux lots numéros 2 925 779, 3 069 284, 2 326 786 et 2 326 787 du cadastre du Québec, situés dans la zone 213;

### 2. Dérogations autorisées

Malgré le Règlement de zonage 069-2003, sur les lots identifiés au paragraphe 1, sont autorisées les dérogations suivantes pour un projet intégré :

## **Usage**

Considérant les objectifs de densification actuellement préconisés et la conformité au plan d'urbanisme, le conseil autorise la construction d'habitations multifamiliales de 9 logements et plus;

Considérant la forme particulière du terrain sur lequel les constructions sont projetées et les contraintes s'y rattachant, le conseil autorise les six lots privés et un lot commun tel que présenté aux plans déposés;

## **Bâtiments accessoires**

Considérant qu'il s'agit d'une proposition de projet intégré comportant six bâtiments principaux, le conseil autorise l'implantation de six remises sur le lot en copropriété;

## **Stationnement**

Considérant le nombre de cases de stationnement projetées et l'achalandage prévisible à l'heure de pointe matinale, le conseil autorise l'entrée charretière d'une largeur de 12 mètres, mais qui devra être autorisée par le MTQ. L'implantation de deux allées de circulation pour la sortie ce qui favorise la qualité de l'organisation fonctionnelle du projet relativement au stationnement, aux allées d'accès et à la sécurité.

## **Architecture**

Considérant l'évolution des types de matériaux de revêtement extérieur et les courants architecturaux actuels, le conseil autorise que les bâtiments principaux aient trois matériaux de revêtement extérieur;

Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet soit tenue le lundi, 7 octobre 2024 à 20h00 en la salle du conseil municipal située au 1025, rue Boulay Acton Vale, afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **18.3 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.**

Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

### **19 - VARIA**

**2024-09-370**

#### **19.1 - Vote de félicitations.**

La conseillère Johanne Joannette propose et il est unanimement résolu de féliciter le directeur général du Club de pickleball d'Acton Vale, monsieur Michel Percy ainsi que le conseil d'administration pour le franc succès qu'a connu la deuxième édition du Tournoi de pickleball d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-09-371**

#### **19.2 - Vote de félicitations.**

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de féliciter monsieur Jean Duranleau pour la tenue l'activité "le Marché de la Gare" qui a connu un franc succès, le dimanche 15 septembre 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-09-372**

#### **19.3 - Vote de remerciement.**

La conseillère Johanne Joannette propose et il est unanimement résolu de remercier monsieur Yvan Laflamme pour l'excellent travail effectué au sein du Services culturels et sportifs.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**



## **20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 21.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 21.

## **21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-et-une minutes (20; 21).

---

Éric Charbonneau  
Maire

---

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

---

Maryse Hamel  
Trésorière

---

Date